

# LE DOSSIER ARAFAT

Par Michel A. Calvo\*

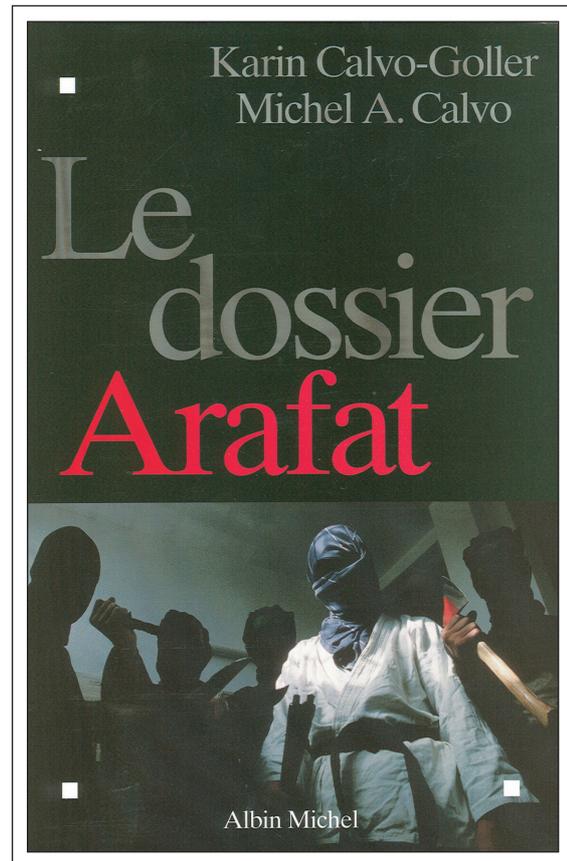
«Le dossier Arafat», publié par Albin Michel, reprend les principaux axes des plaintes que des avocats français, israéliens et belges ont déposées au nom de victimes françaises d'actes de terrorisme. Ces plaintes ont été enregistrées en Belgique le 21 décembre 2001 et en France le 3 mars 2002 contre Yasser Arafat et Autres, pour crime de génocide et crimes contre l'humanité.

Cet ouvrage informe les lecteurs sur des faits occultés en Europe par les médias et qui, plus de 50 ans après le Procès de Nuremberg, démontrent que les actes terroristes palestiniens ont pour but de tuer autant de Juifs que possible, sur la terre de leurs ancêtres. De 1978 aux premiers Accords d'Oslo (1993) soit en 25 ans, 254 personnes ont été tuées dans des attentats commis par les Palestiniens. Depuis les Accords d'Oslo, entre le 13 septembre 1993 et le 24 septembre 2000, soit en 7 ans, 256 personnes ont été tuées. Du 29 septembre 2000 au 14 mars 2005, 1'047 personnes ont été assassinées, dont 732 civils. Sur les 7'134 blessés pendant la même période, 5'002 sont des civils. Le ratio est en moyenne de 2,35 civils pour 1 militaire ou policier, ce qui démontre que les civils sont visés en priorité. Comment expliquer qu'il y a eu plus d'assassinats depuis les Accords d'Oslo qu'avant leur signature ? Ces accords n'étaient-ils pas censés amener vers la «Paix»? Ces dernières années, le nombre de victimes a été multiplié par 30.

«Le dossier Arafat» apporte des réponses que beaucoup se posent quant au but des attaques terroristes. Y a-t-il un plan derrière tout cela ? Si oui, comment s'est-il déroulé ? Comment a-t-il été préparé, au niveau psychologique et pratique ? Ces attentats sont-ils planifiés, voire même commissionnés et financés ?

Le premier chapitre établit le lien entre les attentats suicides, les négociations et les élections en Israël. A court terme, les attentats ont été exécutés à des fins politiques, mais à moyen terme, les vagues d'attentats ont été perpétrées à des fins psychologiques, pour détruire l'espoir de paix, accélérer le départ d'Israéliens, freiner l'immigration juive, diviser le peuple juif et porter atteinte à l'économie israélienne.

Contrairement à la «souffrance» des Palestiniens,



les vies brisées des milliers de victimes israéliennes et de leurs proches n'intéressent personne. A ce point du livre, la parole leur est donnée: «J'ai reçu un boulon dans la tête ainsi que des éclats de métal et on ne peut pas me les enlever. Et le bruit de l'explosion est toujours présent. J'ai perdu l'usage partiel d'un bras et de ma jambe droite ainsi que la parole, la vue et la mémoire...; J'avais 4 ans. J'en ai 7 maintenant. Je m'appelle Zohar. Je n'ai plus de maman, mes deux frères non plus.»

Le troisième chapitre porte sur la préparation psychologique de l'Intifada, les sermons télévisés, les livres d'école, les déclarations d'Arafat, de ses complices et les incitations à la télévision palestinienne. L'attitude des Européens, des Américains et de l'UNESCO face aux attentats est examinée, avec des conclusions d'incompétence grave, de mensonges et d'incapacité à agir de bonne foi.

Comment en est-on arrivé là ? Les accords ont été négociés en secret par Shimon Peres, alors ministre

des Affaires étrangères, par Yossi Beilin, vice-ministre des Affaires étrangères, Uri Savir et d'autres fonctionnaires de ce ministère, sans que la procédure réglementaire israélienne en matière de négociations internationales n'ait été respectée. Auparavant, Yossi Beilin a utilisé son ami le Dr Hirschfeld et son assistant Ron Pundak comme intermédiaires, en violation des dispositions pénales israélienne interdisant les contacts avec l'OLP.

Les manipulations médiatiques font l'objet du quatrième chapitre. La «mort» du petit Mohammed Al-Dura a constitué un temps fort de cette manipulation.

La manière dont Arafat et ses complices ont assuré la préparation matérielle de l'Intifada est décrite au chapitre cinq du livre. Le rôle d'Arafat et des organisations palestiniennes y sont précisés. La révolte a été organisée, et la mort des enfants programmée en violation des droits de l'enfant. Le non-démantèlement des bandes armées, la contrebande d'armes, la constitution de nouvelles organisations et la transformation de la police palestinienne en une force armée constituent une violation flagrante des Accords d'Oslo.

Les auteurs démontrent que le plan d'Arafat a été élaboré longtemps à l'avance, en 1974. Ce plan, connu sous le nom de «plan par étapes», de la destruction par étapes de l'État d'Israël, a fait l'objet d'une résolution du Conseil National Palestinien de l'OLP prise au Caire le 8 juin 1974. Arafat l'a reconnu plusieurs fois par la suite.

L'idée d'utiliser les Norvégiens et Oslo n'est pas venue des Norvégiens, mais de Yasser Arafat lui-même dès 1979. Selon les conclusions d'un chercheur désigné en 2000 par le Ministère des Affaires étrangères norvégien, les Accords d'Oslo étaient presque identiques à la formule développée plusieurs années auparavant par Yasser Arafat et non pas le résultat des concessions négociées par les équipes de négociateurs israéliens et palestiniens, contrairement à ce qui a été dit. Yasser Arafat et son entourage considéraient les Accords d'Oslo comme une étape du plan par étapes de 1974. Faysal Husseini confirme que l'Intifada est la descente du Cheval de Troie que constituaient les Accords d'Oslo. Cette descente nécessitait cependant l'intervention des États arabes et au préalable, la délégitimation de l'État d'Israël au niveau international. La destruction des deux tours jumelles de New York et l'interception du bateau Karine A ont certainement dérangé l'exécution de la phase finale du plan par étapes, plan qui n'a toujours pas été abandonné. Ces sujets font l'objet du sixième chapitre.

La nomination d'Abou Mazen (alias Mahmoud Abbas) aux fonctions de président de l'Autorité palestinienne n'est guère surprenante au vu de l'absence de candidats ayant des moyens financiers similaires à ceux dont il disposait comme candidat du Fatah, en ses qualités de vice-président du Fatah et de président de l'OLP. Rappelons que



*Entre le 29 septembre 2000 et le 14 mars 2005, 1'047 Israéliens ont été assassinés et 7'134 blessés par le terrorisme arabe.*

l'OLP regroupe des organisations terroristes (parmi lesquelles le Fatah), qu'elle n'a jamais modifié sa charte et qu'elle a toujours pour but la destruction de l'État d'Israël. Pour sa part, Abou Mazen a occupé les fonctions et positions suivantes en pleine Intifada: Premier ministre de l'Autorité palestinienne, numéro deux du Fatah, membre du comité exécutif de l'OLP, secrétaire général de ce comité, chef du Département des réfugiés et des négociations. Il a été Premier ministre et ministre de l'Intérieur de Yasser Arafat de mai 2003 à septembre 2003. Pendant cette période, les actes terroristes n'ont pas cessé, les bandes armées n'ont pas été démantelées, l'incitation directe et publique au crime visant à attaquer les Juifs n'a pas disparu. Durant ses fonctions, 78 personnes ont été assassinées. Il s'est prononcé pour une trêve. Pendant cette trêve, du 26 juin 2003 au 9 mai 2004, 136 personnes ont été tuées, dont 102 civils, et 753 ont été blessées, dont 523 civils. Au vu de sa position dans l'OLP et au sein de l'Autorité Palestinienne, cet homme ne peut affirmer avoir été absent des décisions concernant l'Intifada, de son millier de morts juifs (dont plus de 700 étaient des civils), de ses plus de 7'000 blessés, et dans l'exécution du «plan par étapes» de la destruction de l'État d'Israël. Il est donc peu probable qu'Abou Mazen ait abandonné l'idéologie d'Arafat, la seule chose que nous sachions, c'est qu'il a troqué la tenue militaire d'Arafat contre un costume sur mesure. Il n'envisage pas un changement de tactique relatif à la continuation efficace du plan par étapes. La nomination d'Abou Mazen comme président de l'Autorité palestinienne ne lui confère aucune immunité et n'écarte pas sa responsabilité pénale dans les attentats perpétrés en Israël ces quatre dernières années.

*\*Avocat, membre du groupe d'avocats représentant les familles françaises victimes d'acte de terrorisme palestinien ayant déposé une plainte contre Yasser Arafat et Autres. Auteur, avec Me Karin Calvo-Goller, du livre «Le Dossier Arafat» publié par Albin Michel en septembre 2004.*